



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Division de l'élève

Divel Secrétariat

Affaire suivie par :

Fabrice Ferlin

Tél : 04-77-81-41-12

Mél : ce.ia42-divel@ac-lyon.fr

11, rue des Docteurs Charcot

42023 Saint-Etienne cedex 2

Saint-Etienne, le 21 septembre 2023

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services
de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
privés sous contrat

Objet : information des actions des partenaires de la cellule départementale « Education Nationale - Justice » - année scolaire 2023 – 2024

Annexes :

- **Annexe 1 : Candidature en vue d'assister à une audience au Tribunal**
- **Annexe 2 : Fiche de demande d'intervention**
- **Annexe 3 : Carte des zones de compétence gendarmerie police**

La formation de la personne et du citoyen relève de tous les enseignements dont l'enseignement moral et civique. Elle suppose une connaissance et une compréhension des règles de droit qui prévalent en société. Les enseignements dispensés dans les établissements scolaires initient aux grands principes démocratiques et aux valeurs portées par les déclarations des droits de l'Homme.

La vie scolaire est également un moment privilégié pour apprendre à respecter les règles de vie collective, connaître ses droits et ses devoirs, autour des valeurs de liberté, d'égalité, de laïcité, de solidarité, d'esprit de justice, de respect et d'absence de toutes formes de discriminations.

Dans ce cadre, les partenaires de la Cellule Education nationale Justice proposent différentes actions d'information auprès des élèves, toujours en lien et respectueuses des programmes de l'éducation nationale.

I-Participation à une audience assistée aux tribunaux de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne

1) Modalités de formulation des demandes par les établissements scolaires :

Les candidatures doivent être adressées sous couvert du chef d'établissement à la Division de l'élève, Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire, par courriel à ce.ia42-divel@ac-lyon.fr pour le **12 octobre 2023** au plus tard à l'aide de l'annexe 1, transmise en pièce jointe.

Les services centraliseront les demandes et proposeront à l'enseignant responsable de l'action une date de participation (bien indiquer le numéro de téléphone pour joindre l'enseignant) et lui exposeront les modalités pratiques d'organisation. Les regroupements réalisés ne pourront dépasser 20 élèves.

2) Modalités d'accueil des classes :

Pour des questions de sécurité, les élèves ne seront admis dans le tribunal qu'avec un stylo et une feuille pour prise de notes éventuelles. Tout autre matériel (téléphone, sac à dos, trousse, compas, etc.), sera à laisser dans l'établissement scolaire.

MONTBRISON :

Au Palais de justice de Montbrison (tribunal de proximité et conseil de prud'hommes), des audiences civiles, de surendettement et des prud'hommes sont accessibles aux élèves.

- Pour les audiences civiles, les élèves doivent se présenter à 9 heures. Un membre du tribunal assurera une présentation du fonctionnement de la Justice, de ses principaux acteurs, du déroulement d'une audience et du rôle de chacun des protagonistes.

- Les audiences assistées de surendettement seront analysées avec les élèves et deux membres de l'association Espoir Crésus, dont l'objet social est la prévention du surendettement. Les élèves devront être présents 15 minutes avant le début de l'audience de surendettement.

ROANNE :

Au Tribunal judiciaire de Roanne, des audiences correctionnelles sont accessibles aux scolaires.

Pour ces audiences, le dispositif se déroule sur 2 jours et le nombre d'élèves est fixé à 20.

La veille de l'audience, soit le lundi à 14 heures, le groupe se rendra au tribunal judiciaire où un membre du personnel de justice lui expliquera, pendant une heure environ, le fonctionnement du système judiciaire français et le déroulement de l'audience.

Le lendemain, soit le mardi de 13 à 15 heures 30, ce même groupe d'élèves assistera à une audience en présence d'un membre du personnel de justice. Un débriefing leur sera proposé de 15 heures 30 à 16 heures.

Les élèves devront être présents au tribunal 15 minutes avant le début des audiences.

SAINT-ETIENNE :

Pour le Tribunal judiciaire de Saint-Etienne, le dispositif des audiences assistées se déroulera sur 2 jours et concernera à la fois les audiences pénales du tribunal correctionnel (audiences collégiales et audiences à juge unique) ainsi que les audiences civiles qui concernent les litiges dont le montant est inférieur à 5 000€.

Dans un premier temps, le groupe sera accueilli de préférence et si possible la veille de l'audience en Maison de Justice et du Droit (MJD) au 9, boulevard Jules Janin à Saint-Etienne. Un juriste du CDAD (Conseil départemental d'accès au droit de la Loire) juriste assurera une présentation du fonctionnement de la Justice, de ses principaux acteurs, du déroulement d'une audience et du rôle de chaque protagoniste.

Dans un second temps, soit le lendemain à 8h30 ou à 13h00 selon que l'audience se déroule le matin ou l'après-midi, le groupe assistera à une audience au Tribunal de Saint-Etienne. Durant la première demi-heure, un magistrat ou un avocat du Barreau de Saint-Etienne assurera notamment une présentation de la salle et des différents acteurs aux élèves ainsi qu'un rappel des règles de comportement.

II- Sollicitation de différents acteurs sur des thèmes liés à la prévention de la violence et à la citoyenneté

1) Modalités de formulation des demandes par les établissements scolaires :

J'attire votre attention sur l'utilisation systématique de l'annexe 2, afin de solliciter un des partenaires suivants.

2) Actions proposées par les différents partenaires :

Le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) de la Loire propose également des projets d'actions avec les établissements scolaires permettant aux élèves de s'inscrire dans une démarche volontaire de coproduction d'une action qui s'intègre et vient renforcer les parcours avenir et citoyen en incluant la découverte du droit et du monde de la Justice (Procès fictif ; concours d'éloquence).

Le CDAD organise également des réunions d'information juridiques accessibles aux personnels de l'éducation nationale sur des thématiques pouvant les intéresser. Un calendrier recensant les thématiques ainsi que les modalités d'inscriptions sont accessibles sur demande au CDAD.

L'association Espoir Crésus propose d'aborder, au sein des établissements, le thème de l'éducation citoyenne liée à la gestion de l'argent (explication et échange sur l'enjeu de l'endettement, des crédits, la gestion du budget, le compte bancaire, le surendettement ...). Elle peut aussi moduler son intervention à la demande des enseignants et en fonction des programmes scolaires en vigueur. L'association privilégie l'échange avec les élèves en s'appuyant sur des diaporamas. Un outil pédagogique appelé « Dilemme » permet d'aider à la compréhension de la gestion d'un budget, pour des groupes de 12 élèves au maximum. L'association intervient sur le bassin Sud et Montbrison.

La Banque de France de la Loire propose des interventions dans le cadre de sa stratégie nationale d'éducation financière à destination de publics différents, enseignants et jeunes : lycéens (secondes à terminales générales, professionnelles ou techniques, BTS) ou collégiens :

- ateliers avec les professeurs d'un ou plusieurs établissements regroupés, collège ou lycée, pour présentation et prise en main des ressources mises à disposition (jeux, portails internet) pour diffusion élargie ensuite dans leurs différentes classes ;
- conférences et Ateliers politique monétaire, système monétaire et financier, missions de la Banque de France, finance verte pour les classes de premières/ terminales ou de BTS ;
- ateliers pour les professeurs de mathématiques des collèges afin de permettre une sensibilisation des élèves aux notions d'argent, de surendettement, d'épargne, de taux d'intérêt et de circulation des espèces. Exercices à réaliser en classe avec différents outils mathématiques tels que tableurs ou autres.

La Banque de France dispose de plusieurs outils pédagogiques, jeux sur plateaux et jeu d'énigmes destinés à approcher de manière ludique la gestion d'un budget ou d'une entreprise, afin de se familiariser avec les notions de comptabilité et finances.

La police nationale (en respect de sa zone de compétence ci-jointe), outre les opérations réalisées, d'initiative ou sur demande des chefs d'établissements, aux abords des écoles, collèges et lycées, peut présenter :

- des interventions d'information et de sensibilisation sur des thèmes spécifiques comme la prévention de la drogue, des violences ou des dangers d'internet et des réseaux sociaux ainsi que la formation des directeurs d'école ;
 - des actions d'information et de sensibilisation sur un thème général (exemple d'interventions liées à la sécurité routière ou afin de présenter l'Institution et les métiers) ;
 - des actions ponctuelles sur le thème du permis piéton ou du danger des 2 roues ;
 - la Police nationale peut aussi dispenser au profit des personnels encadrants de l'Education Nationale, dans le contexte sociétal actuel à risques, conjointement avec les personnels du SDIS, des actions de formation « gestion de crise ».
- Toute autre proposition ou intervention non spécifiée ci-dessus peut être formulée. Elle sera étudiée par le partenaire.

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, propose aux établissements plusieurs actions :

- une action éducative interactive « l'exposition 13-18 ans-Questions de Justice ».
- Cette action permet aux élèves de mieux repérer les acteurs sociaux, de comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal, de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, de la notion de vivre ensemble, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants.
- Destinée prioritairement aux élèves de classes de 4^{ème} et 3^{ème} de collège, les élèves s'impliquent en choisissant des thèmes par le biais de fiches reproduisant certaines situations sur des thématiques aussi bien civiles que pénales ;
- des demandes d'interventions, sur proposition des établissements, peuvent être effectuées (présentation des métiers, thème du consentement, laïcité, citoyenneté ...) ;
 - la semaine « comprendre pour mieux agir » : il s'agit d'une semaine culturelle pour aborder avec les élèves les questions de prévention de la radicalisation. Pièces de théâtre, projections de film et débats sont organisés sur le stéphanois et le roannais. Elle aura lieu cette année du 13 au 17 novembre 2023 à Saint-Etienne et en janvier 2024 à Roanne (semaine à préciser).

La Délégation Militaire Départementale de la Loire (DMD42) développe, dans le cadre du plan égalité des chances, le dispositif des classes défense (actuellement avec la Maison Familiale et Rurale de Vougy et le lycée du Forez).

Le dispositif des Cadets de la Défense est reconduit (30 jeunes issus de 3 collèges).

Enfin, sur demande des lycées, la DMD42 peut enrichir/valoriser certains cours dispensés auprès des classes de lycéens de première ou terminale, notamment option géopolitique, en intervenant dans les classes, lors de séquences d'enseignement conduits par les professeurs.

Les barreaux :

1 - Le barreau de Saint-Etienne propose :

- des interventions sur des thèmes particuliers (le harcèlement, dangers d'internet, radicalisation) ou sur le métier d'avocat, dans les établissements scolaires ;
- sur demande au CDAD, un chèque Jeune – Avocat peut être délivré afin de bénéficier d'une consultation gratuite. Des consultations gratuites sont également offertes aux mineurs et jeunes majeurs chaque mercredi après-midi de 14h30 à 15h30, à la Maison des Avocats les semaines impaires et à la Mission Locale des Jeunes les semaines paires ;
- le Barreau de Saint-Etienne peut proposer cette année une intervention sur le thème de l'éloquence.

2 - Le barreau de Roanne propose :

- des interventions dans les établissements scolaires sur des thématiques particulières (harcèlement, dangers d'internet, radicalisation, égalité, violences...) ou sur le métier d'avocat, ou sur le fonctionnement de la Justice. Les demandes doivent être adressées à l'ordre des avocats, 4 Place Georges Clémenceau, 42300 ROANNE – ordre@barreauderoanne.fr ;
- sur demande à l'ordre des avocats (même lieu, même adresse), des consultations juridiques gratuites auprès d'avocats intervenant habituellement auprès des mineurs, le mineur pouvant bénéficier d'un chèque avocat ;
- la désignation d'un avocat intervenant habituellement auprès des mineurs pour les mineurs faisant l'objet d'une procédure pénale ou civile, notamment devant le juge des enfants dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, ou d'une procédure devant le juge aux affaires familiales s'il souhaite être entendu sur la séparation de ses parents.

La chambre des notaires peut assurer une présentation du métier de notaire et des collaborateurs d'une étude (comptable, clerks, secrétaires, formalistes) dans les établissements scolaires ou des interventions sur des thèmes particuliers.

La gendarmerie nationale (en respect de sa zone de compétence ci-jointe), par l'intermédiaire de la Maison de Protection des Familles de la Loire (brigade de prévention de la délinquance juvénile) basée à Andrézieux-Bouthéon, peut offrir :

- des actions de prévention de la délinquance comme les conduites addictives (drogue, alcool, tabac) au collège comme au lycée, par l'intermédiaire de formateurs anti-drogue, avec un outil pédagogique sous forme de diaporama (la durée de l'intervention est de 2 heures) ;
- des demandes sur d'autres thèmes plus spécifiques (vols, violences, dangers d'internet, harcèlement, jeux dangereux, racket, abus sexuels, maltraitance, handicap). Elle propose également des actions de prévention au profit d'adultes et notamment les parents d'élèves ;
- des actions de citoyenneté au profit des jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- L'EDSR (*escadron départemental de sécurité routière*) propose des actions de sécurité routière avec l'opération "10 de conduite" au profit des élèves de 3^{ème}, le permis piétons pour les CE1/CE2, et intervient également ponctuellement au profit de « l'Association Départementale aux Transports Éducatifs de l'Enseignement Public » (ADATEEP) pour les élèves de 6^{ème} à chaque rentrée scolaire ;
- Les Cadets de la gendarmerie intègrent chaque année une vingtaine de jeunes entre 15 et 17 ans issus du SNU (Service National Universel).

Le service social en faveur des élèves de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire conduit des actions sur le développement des compétences psycho-sociales (l'estime de soi, l'empathie, la confiance en soi etc...), l'égalité femme/homme dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité, le harcèlement, les discriminations et les différences.

Une attention particulière est accordée aux élèves de 6^{ème} en tant que classes entrantes.

- Une action est animée par les assistantes et assistants sociaux de l'Education nationale à l'aide de l'outil " Moi jeune citoyen" sur la question des droits et des devoirs des mineurs.
- La prévention des abus sexuels reste une priorité pour le service social des élèves. Des actions sont conduites dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles.

Afin de lutter contre le harcèlement les assistantes et assistants sociaux de l'Education nationale sont impliqués au sein des établissements dans les actions de sensibilisation en faveur des personnels mais aussi des parents et des élèves.

Toutes ces actions collectives s'inscrivent dans des projets de prévention dans le cadre des CESCE menés conjointement avec des partenaires internes à l'Education nationale (enseignants, CPE, IDE...) mais aussi avec des partenaires externes : Tribunal, PJJ, police, gendarmerie (Brigade de prévention de la délinquance juvénile), l'association SOS violences conjugales, AGASEF, planning familial...

Toutes ces informations pourront être utiles pour la mise en œuvre du parcours citoyen inscrit dans votre projet d'établissement.

Je remercie tous les partenaires de la cellule « Education Nationale - Justice » qui se mobilisent, dans la mesure de leur mission et de leurs moyens respectifs, pour permettre une collaboration efficace dans la lutte contre la violence et la prévention de la délinquance à l'école.

**Pour l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale,
l'inspectrice d'académie,
directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale,**



Martine PETIT